

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 07987

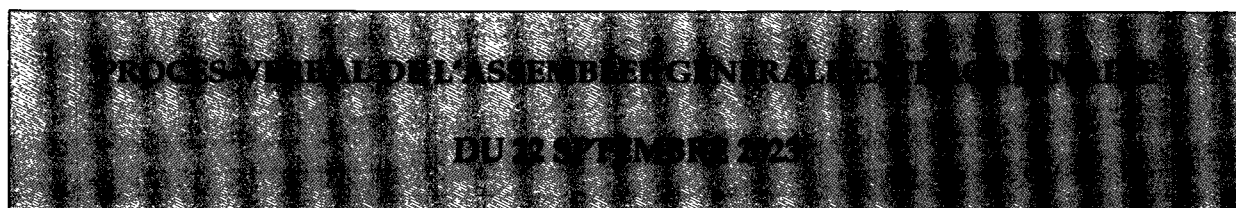
Numéro SIREN : 891 269 839

Nom ou dénomination : A . E . MARKETING

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/039312

A . E . MARKETING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Bâtiment 3
1 rue des Vergers
69760 LIMONEST

891.269.839 RCS LYON



L'an deux mil vingt trois, le 22 Septembre à 11 heures,

Les actionnaires de la société **AE MARKETING** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social sur convocation du président faite conformément aux dispositions des statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Sont présents :

- Monsieur **Pascal PEREZ**, possédant **80 actions**.
- Monsieur **Raphaël PEREZ** possédant **20 actions**.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Pascal PEREZ**, en sa qualité de président de la société.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence et examiné les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2022**, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2023, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées

sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

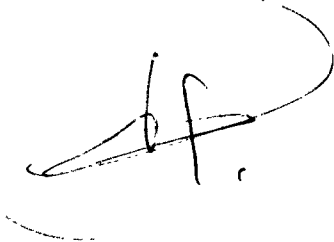
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

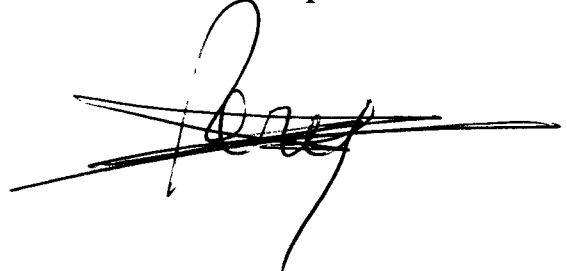
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Pascal PEREZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Perez', with a large, sweeping flourish extending from the end of the signature.

Monsieur Raphaël PEREZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Perez', with a large, sweeping flourish extending from the end of the signature.